

ARRÊTÉ n° Arr20230609-038
Portant réglementation temporaire de l'utilisation de l'Etang Communal
le samedi 10 juin 2023

Le Maire de la **Commune de CETON** (Orne),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'Amicale des Pêcheurs de l'Etang de Ceton,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'utilisation de l'Etang Communal le samedi 10 juin 2023 de 12h à 17h en vue du Concours de Pêche Enfants,

ARRÊTE

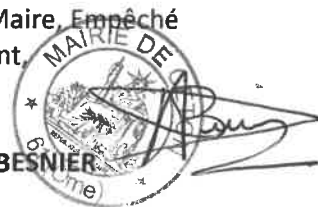
Article 1^{er} - L'étang sera exclusivement réservé aux participants du Concours de Pêche Enfants organisé par l'Amicale des Pêcheurs de l'Etang de Ceton, le **samedi 10 juin 2023 de 12h à 17h**.

Article 2 - Monsieur le Maire ainsi que tout agent de la force publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera publiée au lieu d'affichage habituel.

Fait à CETON, le 9 juin 2023

P°/Le Maire, Empêché
L'Adjoint,

André BESNIER



Affiché le *9 Juin 2023*